



Notre-Dame-des-Neiges

Rapport de la situation financière au 31 octobre 2017

Afin de répondre à l'article 955 du code municipal, il me fait plaisir en tant que maire de votre municipalité et au nom des membres de votre conseil de vous informer sur la situation financière de la municipalité.

Les derniers états financiers 2016

Les états financiers de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges montrent pour l'année 2016, un excédent d'opérations de 57 558 \$. Les états financiers 2016 indiquant des revenus de 2 211 200 \$ et des dépenses et affectations de 2 153 642 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2016 atteint 584 330 \$ représentant un per capita de 551 \$ pour une population de 1 061 personnes. Le surplus accumulé au 31 décembre 2016 s'élève à 311 415 \$.

Le dernier rapport du vérificateur

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2016, la firme comptable "Malette" a vérifié l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. Ces états financiers consolidés donnent à tous les égards une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution financière pour l'exercice terminé à cette date selon les normes de vérification généralement reconnues.

Les indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2017

Le budget 2017 prévoit des revenus et des dépenses de 2 287 998 \$. Les états financiers au 31 octobre 2017 montrent que les dépenses se chiffrent à 1 886 281 \$ et les immobilisations à 52 927 \$ afin de totaliser 1 939 208 \$ (1 886 281 \$ + 52 927 \$) soustraction faite des sommes affectées à l'égard de l'emprunt pour l'achat d'équipement de voirie et de dépenses contenues dans la programmation des travaux de la TECQ. Les revenus se situent à 2 160 545 \$. Nous espérons que les dépenses et revenus prévisionnels pour les mois de novembre et de décembre laisseront entrevoir que l'année 2017 se termine avec un léger surplus.

Plan triennal d'immobilisation

L'année 2017 a été marquée par la réalisation de quelques projets en immobilisation dont entre autres:

Numéro G/L	Description	Montant
03 10230 000	PHOTOCOPIEUR & ACCESSOIRES	5 664 \$
03 10410 000	SITE WEB	3 412 \$
03 10485 000	ACHAT PARCELLE PISTE CYCLABLE	1 329 \$
03 10486 000	COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELLES	3 237 \$
03 10487 000	COMPTEURS D'EAU COMMERCES	8 691 \$
03 10492 000	FLEURONS	4 862 \$
03 10500 000	PROJET RUE FOUGERE	6 875 \$
03 10505 000	PROJET RUE PETTIGREW	8 303 \$
03 10520 000	PROJET ROUTE 293	1 191 \$
03 10525 000	Côte chemin de la Plage	9 363 \$
Totaux :		52 927 \$

La rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil

En 2017, la rémunération mensuelle du maire s'élève à 500.57 \$ et son allocation à 250.28 \$. Quant à la rémunération mensuelle de chaque conseiller, celle-ci est de 166.84 \$ et leur allocation de dépenses à 83.71 \$.

La liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Aussi tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés par la municipalité depuis le dernier rapport du maire. Cette liste est publique et peut être consultée au bureau de la municipalité. La période couverte débute du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017.

Les orientations générales du budget

En décembre prochain, le conseil municipal déposera le budget de l'année 2018. Je vous invite à venir assister à cette séance extraordinaire prévue à la salle municipale. Le bulletin d'information municipal vous fera l'annonce de la date fixée.

Le plan triennal d'immobilisation 2018-2019-2020

Il nous faut aussi comme chaque année procéder à la mise en place, à l'amélioration et au remplacement de certains équipements, machineries et infrastructures. Le conseil municipal aura en 2018 à travailler dans les dossiers d'infrastructures, dont les égouts, la voirie, l'eau potable et l'achat d'équipements.

La conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal. Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes, une administration efficace et un budget en fonction des besoins et à la mesure de la capacité de payer des contribuables. En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours très disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.

Jean-Marie Dugas
Maire